



Pacs et demande de titre sejour

Par **didier**, le **08/11/2009** à **15:35**

Bonjour,
Bonjour,

bonjour je suis un ressortissant tunisien en france depuis 2 ans domicilié en isère et je suis pacsé avec ma conjointe française en mars 2009 et je fait un demande de titre sejour vie privée et familial suite a un pacs et 2 ans de vie commune mais aussi je fait un entrée clandestine sans visa. donc la prefet de grenoble a rejeté mon demande par mon avocat de raison que il accepter pas le demande par voie postal. et la presence obligatoire de moi .je tel la prefet le service de l'etranger et de sejour pour prendre un rdv il repondu que je doit allez a la mairie ou j'abite et je fait la demande j'ai ete a la mairie mais c'est bazar par ce que il demande pas de preuve de vie commune ni autre chose c'est qui 4 papier a fournir. donc je suis la et perdu je sais pas quoi faire et ce pour ce la de demande vous aide de me expliquer quoi faire et surtout comment sa marche en isère .c'est vraiment urgent et merci d'avance

Par **fabienne034**, le **09/11/2009** à **09:03**

Bonjour,

le pacs est un élément mais pas suffisant. Le pacs implique la vie commune donc plus besoin de le démontrer

pour tout savoir sur le pacs

<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>

il faut prouver l'intégration en France langue boulot

et faire une demande officielle à l'ambassade de France en Tunisie

Par **didier**, le **09/11/2009** à **11:09**

merci

je veux savoir si des gens ont connu la même expérience et qu'ils sont régularisé par le PACS